

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :  
28/01/2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
F01116P0011

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier composé d'une résidence étudiants, bâtiments de logements et commerces en rez-de-chaussée - Rue de Nancy à Cormeilles-en-Parisis

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale : Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.	La surface de plancher du projet immobilier est d'environ 15.200 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet est situé dans le quartier de la Gare de la commune de Cormeilles-en-Parisis, le long des voies ferrées. Actuellement, le site est en majeure partie en friche et comporte des bâtiments de hangar d'environ 310 m<sup>2</sup>. L'autre partie du site est occupée par un parking public aérien de 48 places.

Le projet nécessite au préalable le défrichage du terrain et la déconstruction des hangars et du parking présents sur l'assiette du projet.

Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier composé de trois bâtiments à usage d'habitation d'environ 11.130 m<sup>2</sup> SDP dont environ 1.000 m<sup>2</sup> SDP de commerces en rez-de-chaussée, et d'une Résidence étudiants d'environ 4.070 m<sup>2</sup> SDP.

Les bâtiments à usage d'habitation reposeront chacun sur une infrastructure, pour un total sur l'ensemble du programme d'environ 280 places de stationnement sur 1 niveau de sous-sol.

Les aménagements d'espaces verts seront réalisés pour l'agrément des résidents et des riverains.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet d'aménagement global de son centre-ville, la ville de Corneilles-en-Parisis a débuté en 2014 les aménagements des abords de la Gare SNCF avec la création d'une gare routière et d'une voie nouvelle de desserte. L'objectif est de dynamiser le quartier de la gare avec la création d'une place traversante depuis la gare routière, ainsi que l'implantation de commerces. Le programme permettra l'aménagement d'une place ainsi que la réalisation d'un quartier d'habitation (environ 170 logements) aux abords de la place avec des commerces en rez-de-chaussée et d'une résidence étudiants (environ 185 logements).

Par ailleurs sur un terrain voisin est projeté un parking public de 300 places qui fera l'objet d'un autre permis de construire dont l'accès sera rendu possible sur l'assiette de notre terrain de projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet est prévue en trois phases :

- Phase 1 : défrichage et déconstruction pour une durée d'environ 1 mois. Cette phase se déroulera conformément à la réglementation.
- Phase 2 : construction tous corps d'état de l'ensemble immobilier (Bâtiments B, C, D cf. Annexe 4 Plan masse du projet) pour une durée d'environ 24 mois, y compris l'éventuelle dépollution ponctuelle (suivant diagnostic pollution en Annexe 6).
- Phase 3 : construction tous corps d'état de l'ensemble immobilier (Bâtiment A cf. Annexe 4 Plan masse du projet) y compris l'éventuelle dépollution ponctuelle (suivant diagnostics à réaliser sur l'emprise de cette phase).

Une charte chantier à faibles nuisances sera contractualisée avec toutes les entreprises.

Sur la base de diagnostics à effectuer, les déchets liés à la dépollution, à la déconstruction et désamiantage éventuel seront traités conformément à la réglementation. Un premier diagnostic pollution a été réalisé sur la majeure partie de l'assiette du projet, annexé à la présente demande (Annexe 6).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier se décompose en 4 bâtiments distincts, implantés sur un terrain d'assiette d'environ 13.200 m<sup>2</sup> :

- un bâtiment A à usage d'habitation (environ 2.900 m<sup>2</sup> SDP) et commerces en rez-de-chaussée (1.000 m<sup>2</sup> SDP)
- deux bâtiments B et C à usage d'habitation (environ 7.230 m<sup>2</sup> SDP)
- une résidence étudiants (environ 4.070 m<sup>2</sup> SDP)

L'accessibilité des bâtiments est facilitée par la desserte en transport en commun (gare SNCF Transilien Ligne J, gare routière face au bâtiment A), en voiture avec la création d'un parking souterrain d'environ 280 places dont les accès se feront par la rue de Nancy entre les bâtiments A et B (37 places réservées pour la résidence étudiants, 231 places pour les bâtiments à usage d'habitation et 12 places pour les commerces), à vélos (pistes cyclables présentes aux abords de la gare et locaux vélos prévus dans chaque bâtiment).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux demandes:

- de deux permis de construire valant permis de démolir (PC1 : Bâtiments B, C et D ; PC2 : Bâtiment A) : cf. Annexe 7 - Schéma de découpage du projet.
- déclaration au titre de la loi sur l'eau

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

La présente demande d'étude au cas par cas est réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	13.200 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	15.200 m <sup>2</sup>
Nombre d'étages maximal	R+5 (résidence étudiants)
Hauteur maximale	18 m
Stationnement	280 places en sous-sol

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Nancy  
95240 Cormeilles-en-Parisis

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 11' 32" E Lat. 48 ° 58' 05" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est composé de :

- propriété des domaines ferroviaires (environ 9.700 m<sup>2</sup>) : terrain en friche utilisé pour le stockage de matériel ferroviaire ancien disparate et comportant des vieux entrepôts d'environ 300 m<sup>2</sup> et une végétation non maîtrisée.
- propriété de la Ville de Cormeilles-en-Parisis (environ 3.500 m<sup>2</sup>) : parking public aérien de 48 places

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de Cormeilles-en-Parisis approuvé le 7 janvier 2013 et rendu exécutoire le 17 février 2013 est le document actuellement opposable.

Une modification du PLU sur le secteur au sein duquel se situe le projet est en cours.

Le projet répondra à cette nouvelle réglementation.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par la zone D du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle approuvé le 3 avril 2007. Il est situé à moins de 300m de la ligne de chemin de fer du Transilien reliant Paris et Mantes-la-Jolie classée en niveau 1. Les constructions respecteront les normes d'isolation acoustique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cormeilles-en-Parisis est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 30 janvier 2015. Le projet est situé dans les zones d'aléas faible et modéré de dissolution du gypse. Il n'est pas situé en zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié sur les bases de données BASIAS et BASOL. Il n'a pas accueilli d'activité soumise à la réglementation des ICPE. Une première étude sur la pollution des sols sur la majeure partie du site a été réalisée et est annexée à la présente demande. Les investigations intrusives réalisées mettent en évidence des remblais noirâtres avec résidus charbonneux sur une surface de 250 m <sup>2</sup> qui devront être évacués vers une ISDND (classe 2). Cette étude est annexée à la présente demande (Annexe 6). Cette étude sera complétée par de nouvelles investigations sur l'assiette de terrain restante.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes liés à la réalisation d'un niveau de sous-sol dédié au stationnement pourront impliquer des matériaux excédentaires liés aux terres à excaver qui seront évacués vers des centres de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain, situé le long des voies ferrées et utilisé ponctuellement pour le stockage de matériel ferroviaire ancien et disparate par la SNCF, est en partie en friche, recouvert par une végétation urbaine spontanée. L'environnement urbain et la végétation erratique spontanée ne sont pas propices à la présence d'une faune et d'une flore spécifiques. Le projet préserve la partie de la parcelle où la végétation est la plus développée.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 10 mètres et moins de 300 mètres de canalisations de transport d'hydrocarbure Trapil passant dans l'avenue du Général Sarrail. Aucune contrainte de construction n'a été demandée par Trapil. Une analyse de compatibilité sera réalisée par le Maître d'Ouvrage du parking public recevant du public, dans le cadre du dépôt de permis de construire sur le terrain voisin.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les zones d'aléas faible et modéré de dissolution du gypse du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 30 janvier 2015. Une étude de sols sera réalisée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'activités sources de nuisances sonores en phase exploitation. En phase chantier, une charte chantier à faibles nuisances sera mise en place.  Le site est situé le long des voies ferrées où passe le Transilien. Les façades des bâtiments soumises à ces nuisances sonores seront isolées conformément à la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mise en place d'un chantier à faibles nuisances, avec un cahier des charges imposé aux entreprises.  Un diagnostic vibratoire sera réalisé afin d'évaluer les vibrations générées par le passage de trains.



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en zone urbaine dense et est destiné à un usage résidentiel usuel.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets polluants de part la nature des constructions à usage d'habitation et commerces.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques (eaux usées et eaux pluviales) se feront par raccordement aux réseaux communaux présents sur le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic amiante et plomb sera réalisé sur les bâtiments à démolir. Sur la base de ces diagnostics, les éventuels déchets seront traités conformément à la réglementation.</p> <p>Une première étude sur la pollution des sols sur la majeure partie du site a été réalisée et est annexée à la présente demande. Les investigations intrusives réalisées mettent en évidence des remblais noirâtres avec résidus charbonneux sur une surface de 250 m<sup>2</sup> qui devront être évacués vers une ISDND (classe 2). Cette étude est annexée à la présente demande (Annexe 6).</p> <p>Cette étude sera complétée par de nouvelles investigations sur l'assiette de terrain restante.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site actuel peut être assimilé à une friche urbaine.</p> <p>Le projet s'insère dans un environnement urbanisé empreint par des activités urbaines. Le parking public actuel sera déclassé et le nombre de places compensé par la création du parking public de 300 places sur le terrain voisin au projet.</p> <p>Des percées seront créées entre les bâtiments afin de privilégier un front bâti aéré et le passage de la lumière.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur un terrain voisin est projeté un parking public de 300 places qui fera l'objet d'un autre permis de construire par un autre opérateur dont l'accès sera rendu possible sur l'assiette de notre terrain de projet (voir implantation par rapport au projet sur l'Annexe 7).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la réalisation d'un quartier d'habitation aux abords d'une place avec des commerces en rez-de-chaussée et une résidence étudiants, représentant une SDP d'environ 15.200 m<sup>2</sup>.

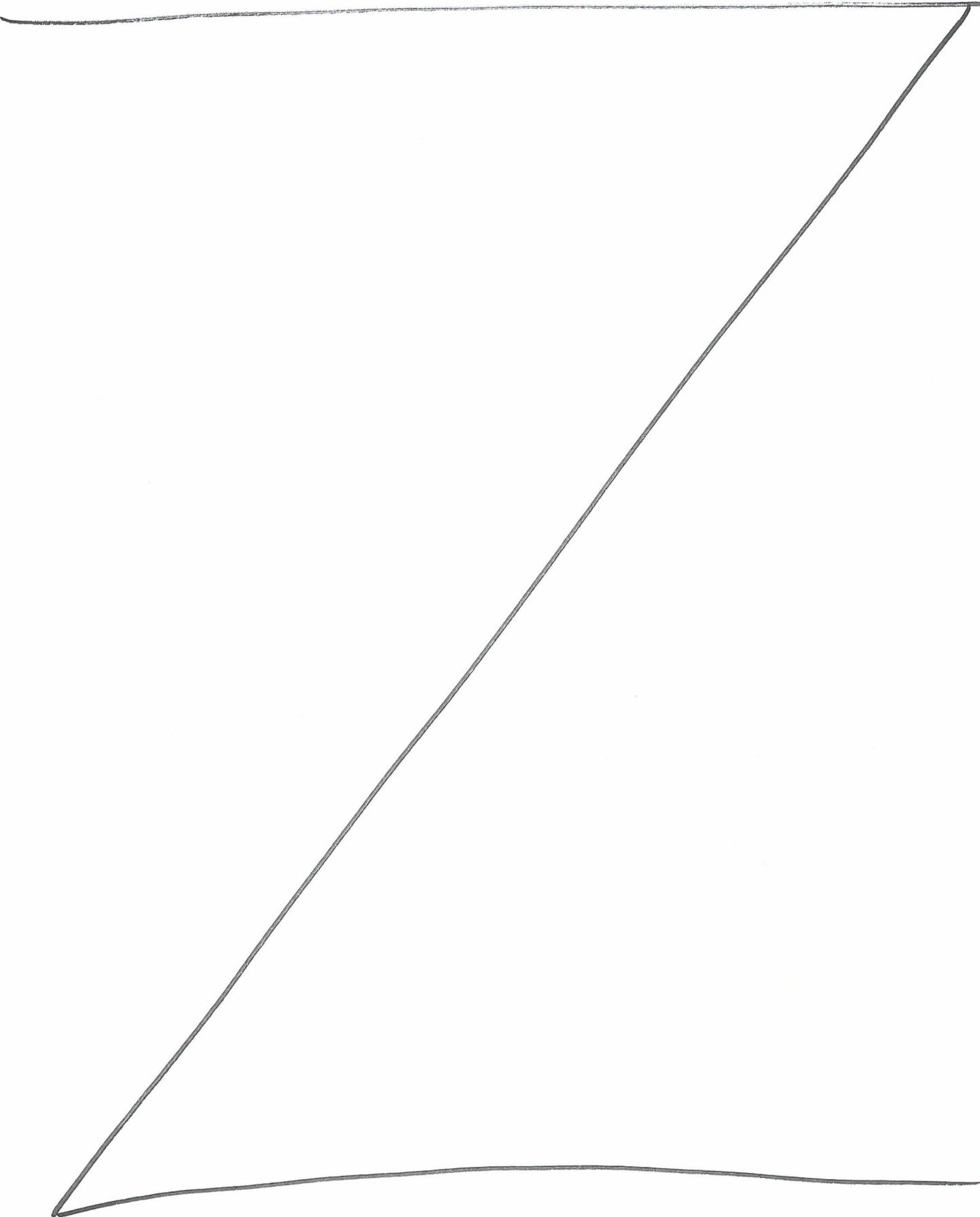
Le site actuel ne dispose pas d'une faune ou d'une flore spécifique; ce site d'activité s'est laissé gagné par la végétation de manière erratique.

Le projet ne justifie pas une étude d'impact pour les principales raisons suivantes:

- il s'inscrit dans un contexte urbain déjà empreint par des activités urbaines et utilise les réseaux, dessertes et commodités déjà existantes, adaptées le cas échéant. Il profite d'une desserte en transports en commun très bonne.
- le site n'est concerné par aucun périmètre de protection du patrimoine naturel et paysager, ni de monument historique.
- les enjeux environnementaux sont faibles et identifiés : un premier diagnostic pollution a été réalisé sur la majeure partie du terrain, un diagnostic géotechnique, un complément diagnostic pollution des sols et un diagnostic amiante/plomb seront réalisés. La conception du projet tiendra compte de l'ensemble des différents diagnostics.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale et respectera le niveau de performance énergétique RT 2012.





La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.  
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Diagnostic de pollution des sols réalisé par AIC Environnement le 18/12/2015.
Annexe 7 : Schéma de découpage du projet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

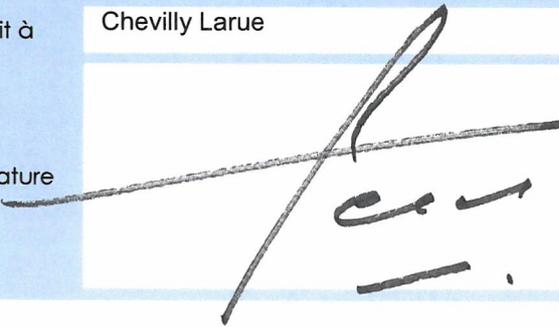
Fait à

Chevilly Larue

le,

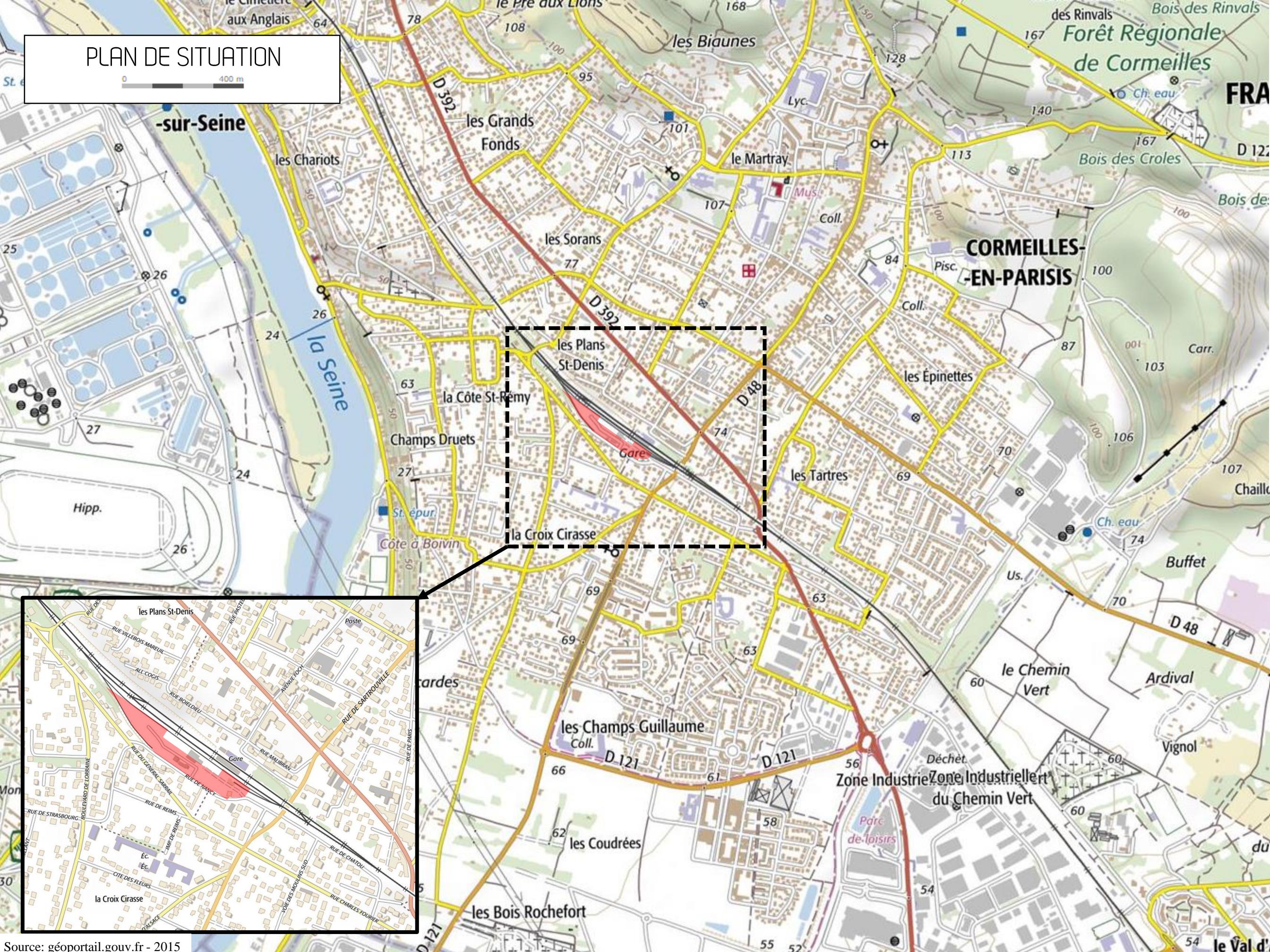
27/01/2016

Signature



# PLAN DE SITUATION

0 400 m







Vue proche n°5, depuis le portail d'entrée du terrain SNCF, rue de Nancy



Vue proche n°6, depuis le portail d'entrée du terrain SNCF, rue de Nancy



Vue proche n°7, sur la rue de Nancy



Vue proche n°8, depuis la rue de Nancy



Vue proche n°5, depuis le portail d'entrée du terrain SNCF, rue de Nancy



Vue proche n°6, depuis le portail d'entrée du terrain SNCF, rue de Nancy



Vue proche n°7, sur la rue de Nancy



Vue proche n°8, depuis la rue de Nancy



Vue lointaine n°9, depuis l'intersection des rues de Nancy et du Général Sarrail

# PLAN MASSE DU PROJET



CORMELLES-EN-PARISIS - LE QUARTIER DES ALLUETS  
Propriété des Établissements Ferroviaires - Lot A  
15 Septembre 2015

Plan masse de synthèse  
Echelle 1/1000e



Ce dessin est la propriété de FGDN Architectes Associés  
Il est soumis à titre confidentiel et ne peut être reproduit  
ni communiqué à un tiers sans autorisation préalable

© Copyright Paris 2014-2015 | Bureau D'Architecture & Urbanisme

# ABORDS DU PROJET

0 100 m

